

REPUBLIQUE DU CONGO  
-----  
MINISTERE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ET DES REFORMES  
ADMINISTRATIVES  
-----  
DIRECTION GENERALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE  
-----  
DIRECTION DE LA GESTION DES  
CARRIERES ADMINISTRATIVES  
-----

du 27 Mai 1994  
DECRET N°94-227/MFPRA/DGFP/DGCA  
portant promotion au titre  
des années 1983 et 1985 de  
Monsieur SAHOUKA Edouard, Ingé-  
nieur Principal des cadres de la  
catégorie A hiérarchie I des Ser-  
vices Techniques (Industrie).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS:

Vu la Constitution du 15 Mars 1992;  
Vu la Loi 021/89 du 14 Novembre 1989 portant  
refonte du statut général de la Fonction Publique;  
Vu le Décret n°60/90 du 03 Mars 1960 fixant le  
statut commun des cadres de la catégorie A des  
des Services Techniques;

D.G.B

Vu le Décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le  
régime des rémunérations des fonctionnaires;

Vu le Décret n°65-170/FP du 25 Juin 1965 règle-  
mentant l'avancement des fonctionnaires;

Vu le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974  
abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret  
n°62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelon-  
nements indiciaires des fonctionnaires;

Vu le Décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant  
le circuit d'approbation des actes relatifs aux  
intégrations, avancements et révisions des situations  
administratives des agents de l'Etat;

Vu le Décret n°90/726 du 14 Novembre 1990 portant  
déblocage des effets financiers des avancements et des  
révisions des situations administratives;

D.G.C.F

Vu le Décret n°93/315 du 23 Juin 1993 portant  
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le Décret n°93/318 du 24 Juin 1993 portant  
nomination des Membres du Gouvernement;

~~Vu le Décret n°92/900 du 11 Septembre 1992 modi-  
fiant les attributions d'un Membre du Gouvernement;~~

Vu le Décret n°93/342 du 19 Septembre 1993 portant  
organisation des intérim des Ministres ;

Vu l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le  
règlement sur la solde des fonctionnaires;

Vu le Décret n°94-226/MFPRA-DGFP/DGCA SAV du 27 Mai  
... 1994. portant inscription au tableau d'avancement  
au titre des années 1983 et 1985 de Monsieur SAHOUKA  
Edouard, Ingénieur Principal des cadres de la catégo-  
rie A hiérarchie I des Services Techniques (Mines);

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : Monsieur SAHOUKA Edouard, Ingénieur Principal de 1er échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Industrielles), en service à la Direction Générale de l'Industrie à Brazzaville, est promu au titre des années 83 et 85 au 2e et 3e échelons de sa catégorie comme suit. ~~ACC = Néant~~;

A N N E E 83 :

- Au 2e échelon, indice 940 pour compter du 1er octobre 1983.

A N N E E 85 :

- Au 3e échelon, indice 1010 pour compter du 1er Octobre 1985.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990, sera enregistré, publié au J.O.R.C. et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 27 Mai 1994

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction  
Publique et des Réformes,  
Administratives,

  
Jean Prosper K O Y O;

  
Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

AMPLIATIONS :

- J.O.R.C. .... 1
- DGFP/DGCA .... 4
- DGB/DCF .... 5
- MME/DAF .... 4
- DGI .... 2
- SGG/BC .... 3
- INTÉRESSÉ .... 2
- DOSSIER .... 1.